

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE  
Direction Départementale des Territoires

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**concernant le projet de construction d'une retenue d'altitude sur le secteur de Roche Béranger par la  
Régie des remontées mécaniques de Chamrousse,  
sur la commune de Chamrousse**

Par arrêté préfectoral n° 38-2019-120-DDTSE01 du 30 avril 2019, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 27 mai 2019 au jeudi 27 juin 2019 – 12h00.

Au terme de la procédure, peut être adopté par un arrêté préfectoral, au titre du code de l'environnement, une autorisation environnementale ou refus, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques.  
L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

M. François RAPIN, ingénieur retraité, a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie de Chamrousse pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

Lundi 27 mai 2019, de 8h30 à 12h00 - Vendredi 07 juin 2019, de 8h30 à 12h00

Mardi 18 juin 2019, de 13h30 à 16h30 - Jeudi 27 juin 2019, de 8h30 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairie de Chamrousse, et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier.

Sont notamment joints au dossier d'enquête et mis à disposition du public selon les mêmes modalités :

- l'étude d'impact,
- l'information sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale,
- les avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE du Drac et de la Romanche.

- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : <http://www.mairiechamrousse.com/urbanisme/enquete-publique> et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans les lieux précités,

- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,

- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Chamrousse, siège de l'enquête (35, Place des Trolles - 38410), en mentionnant « Enquête publique - retenue d'altitude Roche Béranger - à l'attention du commissaire enquêteur »,

- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr](mailto:ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr) jusqu'au jeudi 27 juin 2019 – 12h00.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère : <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enquetes-publiques>

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées à M. Frédéric Géromin, directeur général de la Régie des remontées mécaniques de Chamrousse, 62 Place de Belledonne, 38410 Chamrousse – Tél. : 04.76.59.09.09.

Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – D.D.T. de l'Isère - Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairie de Chamrousse, et sur le site des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) .